



## Conférence des Maires de l'Auxois Morvan

**Mardi 24 mai 2022  
10h00  
venarey-Les Laumes**

### Procès-verbal

Étaient présents : Patrick MOLINOZ, Président du PETR du Pays Auxois Morvan, Maire de Venarey-les Laumes, Philippe ALGRAIN, Maire de Fleurey-sur-Ouche, Eric ASTOLFI, Maire d'Eringes, Bruno BAUBY, Maire de Chassey, Jean-Denis BAULOT, Maire de Nan-sous-Thil, Laurent BERNOT, Maire d'Antigny-la-Ville, Daniel BRULEY, Maire de Posanges, Christine BUISSON, Maire de Jouey, Hubert CARRÉ, Maire de Verrey-sous-Salmaise, Denis CHARLOT, Maire de Mussy-la-Fosse, Bernard CLERC, Maire de Toutry, Monique FAILLY, Maire de Brain, Bernard FRANJOU, Maire de Darcey, Annick BAKRY, 1<sup>ère</sup> Adjointe de Rouvray, Philippe GUENIFFEY, Maire de Villars-et-Villenotte, Alain GUINIOT-DELAROUX, Maire de Vievy, Gilles GUYARD, Maire de Touillon, Yves LANIER, Maire de Soussey-sur-Brionne, Emmanuel LAVIER, Maire de Bussy-le-Grand, Marie-Christine LENOIR, Maire de Gissey-sous-Flavigny, Pascal LHERNAULT, Maire de Saint-Prix-les-Arnay, Michel LIBRE, Maire de Lacanche, Philippe LUCOTTE, Maire de Senailly, Martine MAZILLY, Maire de Saulieu, Amandine MONARD, Maire d'Alise-Sainte-Reine, Jean-Philippe MONTUELLE, Maire d'Aubigny-les-Sombernon, Denis NEAULT, Maire de Saint-Martin-de-la-Mer, Patricia NORE, Maire de Saffres, Jean-Pierre PAUT, Maire de Dampierre-en-Montagne, Eric PERRIN, Maire de Gresigny-Sainte-Reine, Norbert PERROT, Maire de Forléans, Jérôme PETIDENT, Maire de Fain-les-Moutiers, Jean-Michel PÉTRÉAU, Maire de Massingy-les-Vitteaux, Colette RÉMOND, Maire de Viserny, Jean-Marc RIGAUD, Maire de Pouillenay, Michel ROIGNOT, Maire de Sombernon, Catherine SADON, Maire de Semur-en-Auxois, Gérard VERDREAU, Maire de Prâlon, Jean-Marie VIRELY, Maire d'Epoisses, Françoise VOISENET, Maire de Montigny-Saint-Barthélémy, Hervé LOUIS, 1<sup>er</sup> Adjoint de Saulieu, Marie-Claude OVERNEY, Adjointe de Saulieu.

#### PAYS AUXOIS MORVAN



[www.auxoismorvan.fr](http://www.auxoismorvan.fr)



03 80 49 65 09



13 rue de l'hôtel de ville  
21350 Vitteaux

Patrick MOLINOZ remercie Mesdames et Messieurs les Maires présents pour cette Conférence annuelle des Maires de l'Auxois Morvan.

Il propose de débiter cette réunion en présentant l'ordre du jour :

Le premier point à l'ordre du jour concerne **l'élaboration du projet de territoire pour les 6 prochaines années et les contractualisations avec la Région**. Conformément aux dispositions de l'article L. 5741-1 III du Code Général des Collectivités Territoriales, la Conférence des Maires se réunit au moins une fois par an et est consultée pour l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire.

Le deuxième point à l'ordre du jour concerne la **présentation du Projet Alimentaire Territorial de l'Auxois Morvan et des actions envisagées pour 2022 et 2023**.

Le troisième point à l'ordre du jour concerne la **présentation de l'application servicielle « l'Auxois Morvan dans la poche » et sa mise en service le 14 juin prochain**.

## **I. Projet de territoire et contractualisations 2022-2028**

Patrick MOLINOZ rappelle que les contractualisations qui lient actuellement le Pays à la Région et à l'Europe arrivent à échéance cette année. Un travail de renégociation est donc engagé afin, d'une part, d'élaborer le prochain programme européen LEADER et le prochain Contrat de territoire.

A travers ces contrats, il s'agit aussi et surtout de **déterminer le projet de territoire pour les 6 prochaines années. Il s'agit aussi de permettre au territoire d'accéder à un maximum de fonds pour soutenir les projets des collectivités permettant d'apporter plus de services et d'aménités aux habitants en faisant du Pays un levier un accélérateur et un orienteur de fonds. Ce projet de territoire est aussi l'occasion de faire émerger une identité commune forte.**

Patrick MOLINOZ insiste également sur le fait que pour renforcer notre attractivité, il convient d'avoir un discours positif du territoire et d'arrêter d'être dans le misérabilisme. Nous connaissons tous les atouts nombreux de l'Auxois Morvan et le niveau d'équipements qui est tout à fait satisfaisant. Il s'agit donc de mettre en avant ces forces. Il précise également que les nouvelles politiques contractuelles régionales reposent sur plusieurs dispositifs :

- **Territoires en Action** (ex contrat de territoire) pour la période 2022-2026/2028 : Enveloppe estimative d'environ 2,4M € (**+ 71 % par rapport à 2014-2021** qui était à 1,4M €)
- **LEADER** pour la période 2023-2027 : Enveloppe inconnue à ce jour, mais on peut espérer au moins ce que l'on a eu sur la programmation 2014-2020, voire plus, c'est-à-dire 1,5 M €
- **FEDER Rural** (nouveau de cette programmation), pour la période 2023-2027 : Pas d'enveloppe prédéfinie par territoire

D'autres outils pourront être renouvelés, comme le **contrat local de santé**, ou le **contrat Canal** (en fonction du souhait de la Région de continuer).

Patrick MOLINOZ passe la parole à Alain MATHIEU, Directeur du PETR, et à Caroline VISSANT, animatrice du programme LEADER, pour une présentation des conditions de contractualisation pour 2023-2028 et des axes stratégiques qui pourraient être retenus au vu du diagnostic de territoire réalisé au cours de ces derniers mois.

Il convient de rappeler que **les politiques territoriales régionales s'inscrivent pleinement dans les orientations du SRADDET** dont elles contribuent directement à la mise en œuvre. Trois grands principes clés du schéma guident ainsi la Région dans ce nouveau cadre d'intervention :

- La **transition énergétique et écologique** (l'objectif du SRADDET est de tendre vers une région à énergie positive à l'horizon 2050). Ces objectifs régionaux, qui s'inscrivent pleinement dans les stratégies nationales, doivent guider les stratégies territoriales et inspirer leurs ambitions, dans tous les secteurs et les projets de développement.

- Le **renforcement des centralités, en privilégiant la sobriété foncière** : le modèle spatial promu par le SRADDET est celui du renforcement des centralités existantes, quelles que soient leurs tailles, et de la sobriété foncière, pour ne plus s'inscrire dans un modèle d'étalement et s'engager résolument dans un accompagnement des redynamisations des centres. Il a vocation à être poursuivi via les politiques territoriales.
- Le **développement de l'accueil et de l'attractivité régionale**, basé sur des logiques de coopération et de complémentarité : fil conducteur du SRADDET, le développement de l'accueil et de l'attractivité régionale ne pourra réellement advenir qu'avec les contributions de ses territoires, de plus en plus investis dans des rapports de coopérations, de complémentarités et de réciprocités.

Concernant spécifiquement la nouvelle politique territoriale, adoptée par la Région le 27 janvier dernier, et notamment le programme « Contrats de Territoire », on retiendra que le socle stratégique des futurs contrats territoriaux reposera donc sur le SRADDET : ils devront le décliner et permettre sa mise en œuvre, en donnant une lisibilité toute particulière aux trois ambitions suivantes :

- l'inscription des territoires dans une trajectoire de transitions énergétique et écologique,
- le renforcement des centralités en privilégiant la sobriété foncière,
- la contribution à l'attractivité régionale basée sur des logiques de complémentarités et de coopérations.

Des thématiques d'intervention ciblées structureront le contrat. **Deux thématiques auront un caractère obligatoire, portant la nécessité de s'investir dans plusieurs axes de développement.** L'objectif est de tendre à ce que les territoires inscrivent leurs actions dans des typologies d'intervention différentes, sortant notamment d'une potentielle logique de « tout équipement » comme cela a pu être le cas jusqu'à présent. Les territoires auront la possibilité d'y inscrire leurs projets de façon immédiate, dès la signature du contrat, ou plus progressivement, sur la durée du contrat. **Ces thématiques obligatoires consistent à :**

- **accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique** : urbanisme durable, transition énergétique et écologique, gestion durable des ressources, alimentation de proximité et de qualité (**a minima 30% de l'enveloppe globale devra être affectée à cet axe**) ;
- **conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population, économie de proximité (au maximum 50% de l'enveloppe devra être affectée à cet axe).**

Des **thématiques d'intervention optionnelles** seront proposées :

- **l'accès à la santé pour tous** (soutien à l'environnement en santé en proximité en lien avec l'offre de soins de 1er recours, actions en lien avec la santé-environnement, actions en lien feuille de route régionale santé)
- la **mobilité durable du quotidien** (articulation attendue avec les COM)
- une option supplémentaire, laissée au choix du territoire, et liée à une stratégie spécifique territoriale.

Patrick MOLINOZ passe à présent la parole à Caroline VISSANT pour une présentation des prochains axes du programme LEADER et pour une présentation du diagnostic de territoire sur lequel repose les contractualisations à venir.

Caroline VISSANT indique que l'appel à candidatures a été lancé le 7 février 2022 et que les candidatures doivent être déposées pour le 29 juillet 2022. Elle rappelle également que la Région est autorité de gestion du FEADER hors surface, dont fait partie LEADER. Pour 2023-2028, les orientations sont les suivantes :

- Pour les candidats qui souhaitent candidater, il est attendu la transmission d'une stratégie LEADER ciblée, assortie d'un plan d'actions resserré démontrant la capacité du territoire, à son échelle, à répondre aux orientations du SRADDET et/ou aux priorités de la PAC.
- Stratégie LEADER multi-sectorielle mais resserrée.

**Les 4 thématiques retenues pour notre programme 2023-2028 sont :**

- **l'adaptation au changement climatique**, (transition écologique, énergétique et numérique des territoires - urbanisme durable, transition énergétique et écologique, gestion économe des

ressources, alimentation de proximité et de qualité) => thématique obligatoire

- Améliorer **l'attractivité des territoires**, en garantissant un socle commun de services aux citoyens
- Renouveler le **modèle d'urbanisme** pour une qualité paysagère urbaine durable
- Développer **l'éco-tourisme, le tourisme social et solidaire et la promotion du territoire**

**4 axes stratégiques** ont été pré-identifiés :

### **1er axes - Reconnaître, préserver et valoriser l'identité rurale moderne de l'Auxois Morvan :**

Faire connaître le territoire

- Actions de **promotion territoriale**, Informations et sensibilisation des acteurs, dont les nouveaux arrivants
- Outils de **médiation et valorisation du patrimoine**
- **Rénovation du petit patrimoine**

Le tourisme, vecteur de développement du territoire

- Développer **l'éco-tourisme** (ex : acquisition de vélos électriques, circuits de découverte...)
- **Circuits touristiques**, type voies vertes
- Accompagner les acteurs touristiques dans la création d'outils

### **2ème axe - Accompagner les collectivités à la transition écologique et énergétique**

Soutenir les initiatives en faveur de l'accompagnement des usagers dans la **mobilité**

- Organiser une mobilité de proximité (ingénierie Mobilité, schéma mobilité...)
- Proposer des équipements renforçant la mobilité au quotidien (organisation covoiturage, acquisition véhicules électriques CC, pistes cyclables...)

Favoriser l'accès aux **outils numériques et accompagnement aux usages**

- Création de lieux de développement des usages du numérique (dont matériel informatique)
- Outils de visio conférence
- Actions autour des usages du numérique

Favoriser la valorisation des **ressources locales** (consommation de proximité)

- Connaître les **productions locales** (animation PAT, état des lieux, communication PAT et PAN...)
- Développer la professionnalisation des productions locales (multi-services, casiers, commerces itinérants...)
- Soutenir l'introduction des produits locaux au quotidien en lien avec les infrastructures publiques (ex : épilucheuses à légumes, études de faisabilité économique et juridique...)

### **3ème axe - Organiser un territoire de proximité pour un développement équilibré**

Un **aménagement urbain** à (re)conquérir

- Accompagner les collectivités dans leurs **démarches qualitatives d'aménagements d'espaces publics et de réflexion spatiale** (exemple : étude paysagère, étude préparatoires PLUI, aménagements d'espaces publics...)
- Identifier et renforcer **l'offre locative** sur le territoire : études et animation OPAH, logements communaux vacants

Des **services** de proximité à conforter

- Proposer des **services innovants** à la population (ex: services publics itinérants...)
- Conforter l'offre **enfance-jeunesse** (micro-crèche, crèche, jeux pour enfants...)
- Accompagner la **rénovation du patrimoine bâti** communal et intercommunal

#### **4ème axe - Mettre en réseau les acteurs**

- Coopération
- Animation du GAL

Concernant plus spécifiquement le FEDER rural, Caroline VISSANT indique que pour la programmation 2023-2027, la Région Bourgogne-Franche-Comté ouvre le FEDER (Fond Européen pour le Développement Rural) aux territoires ruraux, pour avoir des crédits pour le développement de projets structurants. Pour se faire, un appel à manifestation sera émis par la Région (validation en session de juin), pour permettre aux territoires de candidater et de rendre éligibles les projets répondant à la stratégie territoriale (sans passer par le pays, chaque collectivité restant maître d'ouvrage de son projet). Le Pays candidatera pour permettre à l'ensemble du territoire d'être éligible à ce fond européen.

Caroline VISSANT présente ensuite le diagnostic de territoire sur la base duquel cette stratégie et ce projet de territoire sont appuyés (cf diaporama de présentation sur le site du Pays [www.auxois-morvan.fr](http://www.auxois-morvan.fr) ou sur le lien suivant : <https://drive.google.com/file/d/1oXov5zAyJ74-4l84o7zUoa9Wv71ubEYn/view?usp=sharing>).

Patrick MOLINOZ remercie Caroline VISSANT pour cette présentation. Il précise aussi qu'au regard de la complexité de montage des dossiers LEADER.

Jean-Michel PÉTRÉAU souligne que la mobilité est en effet un sujet essentiel sur le territoire. Il précise également que la question des crèches et micro-crèches est également un sujet important sur lequel il convient d'être vigilants (la question des recrutements en ce domaine se pose également) en ce qu'il participe évidemment de l'attractivité. Peut-être faut-il imaginer sur cette question de la garde d'enfants d'engager une action commune permettant de pallier la diminution du nombre des assistantes maternelles. Enfin, il fait part de son inquiétude quant au risque de sortie du dispositif ZRR dont beaucoup de communes de notre territoire bénéficient.

Emmanuel LAVIER souhaite souligner l'importance de la formation des élus et des acteurs économiques sur la question de la transition énergétique et écologique. C'est un sujet majeur pour les prochaines décennies et il conviendrait donc de s'assurer de la bonne formation de chacun.

Catherine SADON et Martine MAZILLY regrettent que le soutien aux manifestations culturelles n'ait pas été retenu au nombre des axes des programmes à venir. La culture est un élément important de l'attractivité d'un territoire et les financements en ce domaine sont de plus en plus difficiles à trouver.

Patrick MOLINOZ rappelle qu'il était imposé de faire des choix parmi les thématiques proposées par la Région. Le comité de candidature LEADER a tranché en faveur de l'urbanisme et l'habitat qui sont également des thématiques majeures. Il rappelle combien l'expérience des précédentes programmations a montré que le dispositif, compte tenu de sa complexité et de sa lourdeur administrative, est peu adapté à l'accompagnement des acteurs culturels. Le temps d'instruction et les délais de paiement ont trop souvent mis en difficulté les acteurs culturels sollicitant des fonds LEADER. Concernant les programmations culturelles des collectivités, l'accompagnement du LEADER sur d'autres sujets peut permettre de dégager des financements en fonds propres permettant aux communes de financer tout ou partie de leur programmation.

Aucune autre intervention n'étant demandée, il est proposé de passer à la suite de l'ordre du jour.

## **II. Point d'avancement Projet Alimentaire Territorial et présentation du plan d'actions pour 2022-2023**

Magali DENOYELLE, Chargée de mission Projet Alimentaire Territorial présente le plan d'actions du Projet Alimentaire Territorial Auxois Morvan.

Elle rappelle que par délibération en date du 23 novembre 2019, les élus du Pays Auxois Morvan ont souhaité impulser une nouvelle dynamique en s'engageant dans l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour lequel le PETR a été labellisé « niveau » en juin 2021 par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.

Le PAT du Pays Auxois Morvan vise 3 objectifs principaux :

- Repositionner l'alimentation au cœur du débat public, d'un bout à l'autre de la chaîne alimentaire, en fédérant les acteurs ;
- Soutenir et renforcer les producteurs locaux et le développement des circuits courts ;
- Accompagner les initiatives privées et publiques, favorisant une alimentation durable et de proximité.

Les enjeux identifiés sont : l'installation/transmission, les transitions dans les modèles agricoles, la sensibilisation des consommateurs, une meilleure structuration des circuits-courts.

Les freins identifiés sont : l'accès à l'information, la logistique, la commercialisation, le regroupement de l'offre, le modèle économique (non-suffisance de la demande locale pour asseoir certains modèles).

De plus, peu d'outils locaux (découpe et transformation par exemple). Pour la filière viande : une structuration est à appuyer. Proportionnellement à la taille du bassin de production, l'industrie agro-alimentaire est peu présente, mais en partie tournée vers la production locale.

Au titre des actions susceptibles d'être mises en œuvre et répondant à ces axes stratégiques sont proposés :

### **I. Accélérer l'installation de nouveaux porteurs de projets agricoles**

1. En ayant une connaissance sur le foncier public disponible, de son potentiel agronomique et de la disponibilité en eau

Au titre des actions envisagées :

- Recensement du foncier agricole public sur 6 communautés de communes soit 211 communes : relevé cadastral/RPG et cartographie.
- Caractérisation de la disponibilité des parcelles de foncier public : création d'un questionnaire pour envoi aux communes concernées et compilation des réponses.

2. En initiant et en favorisant la réflexion des acteurs autour de la transmission en agriculture Auxois Morvan

Au titre des actions envisagées :

- Organisation d'un évènement favorisant l'interconnaissance autour de la transmission et l'émergence de projets : recueillir les demandes des cédants et présenter des porteurs de projets.
- 3 Interventions auprès des élus locaux sur la thématique de l'installation/transmission en agriculture présentant les enjeux pour le territoire et les dispositifs existants favorisant la transmission et l'installation de nouveaux porteurs de projets.

### **II. Favoriser un approvisionnement local de la restauration scolaire**

3. En accompagnant les communes et les communautés de communes dans leur réflexion autour de la restauration collective

Au titre des actions envisagées :

- Etat des lieux de la restauration collective.
- Réunions collectives (visites et témoignages de retours d'expériences) exposant les différents types de fonctionnement de restauration collective (directe, concédée, mutualisée...) à destination des élus et des services.
- Implication des producteurs locaux du PETR sur les sujets de la restauration collective.

### **III. Valoriser notre patrimoine gastronomique comme vecteur d'identité et de lien social**

4. En apportant un appui à la structuration de collectifs

- Appui d'un collectif à la définition de son nouveau projet en Agritourisme.
- Appui d'un collectif dans sa structuration juridique et accompagnement à l'étude de faisabilité de ses nouveaux projets.
- Création de 2 collectifs autour de distributeurs automatiques de produits locaux, CCTA et COPAS.
- Relance de la démarche des Productions "Auxois Naturellement".

#### **IV. Améliorer l'accès à tous à une alimentation durable, de qualité et locale et développer une économie alimentaire de proximité**

5. Par une meilleure connaissance du système alimentaire et de ses flux à l'échelle du PETR

##### Objectif :

- Connaître et comprendre le système alimentaire global et ses flux.
- S'appuyer sur une analyse quantifiée et qualifiée pour faire émerger et accompagner les projets en lien avec les besoins.

##### Pourquoi ? :

- Analyser la capacité de notre territoire à exporter ses productions hors PETR (classées par production).
- Créer des couloirs de distribution pour la surproduction et encourager l'installation sur les productions manquantes.
- Identifier les maillons manquants ou à renforcer et orienter les actions du PAT en fonction.

D'autres pistes d'actions sont en cours de travail et notamment des actions autour du gaspillage alimentaire, autour de sensibilisation au goût et au bien manger (nutrition-santé), autour de la promotion des métiers et de la gastronomie (concours de cuisine, portes ouvertes). Il est également envisagé de créer un outil de vente numérique commun pour les producteurs, ainsi qu'un circuit touristique de découverte du patrimoine culturel, et du savoir faire autour de la gastronomie.

Enfin, un travail est envisagé sur la définition d'actions de sensibilisation et d'information des acteurs du territoire à la valorisation du carbone dans les systèmes agricoles et dans le Territoire Auxois Morvan ainsi qu'à l'adaptation des productions face aux enjeux environnementaux de demain.

Monsieur le Président remercie Mme DENOYELLE pour cette présentation. Les maires présents se prononcent favorablement sur ce plan d'action et se disent notamment particulièrement intéressés par le l'étude de recensement du foncier disponible.

Il est proposé de passer à la suite de l'ordre du jour.

### **III. Présentation de l'application servicielle « L'Auxois Morvan dans la poche »**

Patrick MOLINOZ rappelle que pour répondre aux objectifs d'affirmation de l'identité du territoire et appuyer sa politique d'accueil, le PETR a piloté le déploiement d'une application nommée « L'Auxois Morvan dans la poche ». Celle-ci s'adresse en priorité aux habitants. Plus précisément, elle s'adresse au consommateur du territoire, que ce dernier soit membre d'une association, client d'un commerce ou d'un producteur, usager d'un service, ou simple visiteur de passage. En effet, l'information servicielle est une information utile. L'application met en avant la richesse de l'offre d'animation sportive, culturelle ou de loisirs en Auxois Morvan, tout en présentant également l'offre de commerces et services de proximité. Son objectif : créer le réflexe « Auxois Morvan dans la poche » en s'appuyant sur la complémentarité de l'offre de divertissement avec l'offre professionnelle. Naturellement, être guidé efficacement vers l'adresse d'un réparateur de cycles ou être averti en temps de la tenue d'un match sportif participe à la promotion, à la connaissance et à l'appropriation du territoire.

Dans cette optique, afin de mutualiser les informations utiles et de promouvoir les activités de l'Auxois Morvan, à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté, l'application s'appuie sur la base de données régionale Décibelles Data. Cette base de données, commune aux Offices de tourisme de l'Auxois Morvan, permet de partager l'information en une seule saisie.

L'application, le site web des Offices de tourisme, le calendrier des manifestations sont autant de

supports alimentés par Décibelles Data. L'application « L'Auxois Morvan dans la poche » informe l'utilisateur des offres présentes sur le territoire. C'est un annuaire interactif qui vise à proposer – dans l'idéal, en intégralité – ce dont l'habitant peut bénéficier en Auxois Morvan. L'enrichissement des informations restituées par l'application est continu : il témoigne de l'activité économique, sportive et culturelle du territoire. Chaque professionnel, commerçant, producteur, artisan, responsable associatif, commune proposant une activité sur le territoire peut demander à y figurer. Un formulaire permet au demandeur d'être accompagné dans la création de sa fiche à l'adresse : [www.inscription.auxois-morvan.fr](http://www.inscription.auxois-morvan.fr)

Patrick MOLINOZ cède la parole à Alexandre GARDAVOT pour une présentation fonctionnelle de l'application.

Alexandre GARDAVOT rappelle qu'il existe une vidéo de présentation de cet outil innovant sur le site du Pays Auxois Morvan (<https://www.auxois-morvan.fr/lauxois-morvan-dans-la-poche/>)

Il précise que l'application « L'Auxois Morvan dans la poche » exploite les fonctionnalités natives des smartphones : appels téléphoniques, envoi de courriels, coordonnées GPS. Elle présente ainsi une offre catégorisée, géolocalisée, que l'utilisateur peut personnaliser selon plusieurs filtres : proximité géographique ou équipements et services complémentaires. Lorsqu'il consulte une offre de sortie, l'utilisateur peut filtrer les événements programmés le jour même, le week-end suivant ou le mois à venir. Pour les autres offres, l'utilisateur peut les trier selon la proximité mais également la distance des offres relative à sa position.

Si la géolocalisation de l'utilisateur lui permet de personnaliser le contenu de l'application, sa position n'est connue que de lui seul. « L'Auxois Morvan dans la poche » respecte scrupuleusement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Les informations diffusées le sont par accord contractuel avec le Comité Régional du Tourisme (CRT) de Bourgogne Franche-Comté ou par la diffusion de Données Ouvertes (Open Data) issues du site [Data.gouv.fr](http://Data.gouv.fr).

En pointant une offre, l'utilisateur peut faire défiler les différents clichés de présentation, prendre connaissance du descriptif de l'activité, connaître ses horaires d'ouverture, etc. Il peut également :

- téléphoner au responsable de l'offre,
- lui écrire un courriel,
- être guidé, via son GPS, à l'adresse du professionnel.

L'utilisateur retrouve les fonctionnalités de son smartphone : c'est son téléphone, sa messagerie, son GPS qui sont sollicités pour la mise en relation. Deux systèmes de rappels sont conjointement mis en place :

- le rappel du calendrier : la notification s'active 2 jours avant la date,
- le rappel de proximité : l'utilisateur est notifié lorsqu'il est à moins de 10 kilomètres de l'événement.

L'utilisateur reste maître des alertes qu'il définit sur son téléphone : notification sur l'écran de verrouillage (voir illustration), pastille sur l'icône de l'application, etc.

Patrick MOLINOZ remercie Alexandre GARDAVOT pour cette présentation et informe les Maires présents qu'un temps presse de lancement officiel sera organisé le 14 juin pour le lancement public de l'application.

Aucune question diverse n'étant soulevée, Patrick MOLINOZ remercie Mesdames et Messieurs les Maires de leur présence à cette Conférence des Maires 2022.